

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du jeudi 14 décembre 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	20	26
		Dont procurations
		06
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	01	00

Date de la convocation

06/12/2017

Date d'affichage

20/12/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

Création de l'autorisation de
programme-Modernisation des
systèmes d'information

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Eric JULTAT

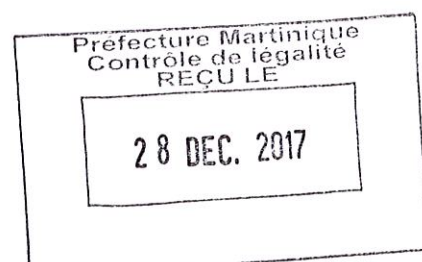
**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le Conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 incluant la création de l'autorisation de programme « modernisation des systèmes d'information » ;
- Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 décembre 2017 ;

DECIDE

- D'approuver la création de l'autorisation de programme d'un montant de 815 080€ pour gérer l'opération dite modernisation des systèmes d'information ;
- D'autoriser le programme et les crédits de paiement comme suit :



AP Modernisation des systèmes d'information	CP 2017	CP 2018
815 080,00 €	400 000,00 €	415 080,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 27 DEC 2017

Le Maire,

Luc CLEMENTE

